

Fiche d'inscription

	Brocante Musicale dimanche 21 septembre 2014		
	Fiche de renseignements exposant		
EXPOSANT	Nom, prénom		
	Adresse		
	Téléphone		
	Courriel		
PROFESSIONNELS	Raison sociale		
	N° KABIS		
	N° RC		
PARTICULIERS	N° carte d'identité		
DESCRIPTION DES OBJETS VENDUS			
	Nombre de mètres linéaires réservés		Total
Professionnels		x4€/mètres	
Particuliers		x2€/mètres	
Demandes complémentaires			
Je, soussigné..... déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la brocante et d'en accepter les termes.	DATE	SIGNATURE	

Fiche complétée et signée à renvoyer par mail à collectif.brocroll@gmail.com ou par courrier accompagnée du règlement (**chèque à l'ordre de Papillon bleu**) à Collectif Broc' n Roll, 2 Rue Brison, 42300 Roanne.

Cadre réservé au collectif		
Règlement reçu	Oui	Non
Mode de règlement	Chèque	Espèces

Règlement intérieur

Le présent règlement concerne l'événement intitulé BROC'N'ROLL, consistant en une brocante musicale, organisée le **21 septembre 2014** à l'Espace Congrès à Roanne, par les entités suivantes :

les associations Papillon Bleu, Pollens, Canal Jazz, Entrepote, La Cuisine des Mélanges, Emmaüs Roanne-Mably ;

et les partenaires Roannais Agglomération, et la ville de Roanne.

Les dispositions ci-après s'appliquent aux vendeurs, particuliers ou professionnels.

Inscriptions

Pour être enregistrée et validée, la demande d'inscription des exposants doit être impérativement complète et accompagnée des pièces à fournir. Les inscriptions se feront par ordre chronologique d'arrivée des bulletins. La clôture des inscriptions sera effective le **lundi 8 septembre 2014 à 12h00**.

Dans le cas où une personne mineure voudrait exposer, une autorisation parentale doit être jointe au bulletin d'inscription. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents.

Les exposants, du fait de leur signature de leur demande d'inscription, accordent aux organisateurs le droit de modifier en cas d'évènements imprévus de la date d'ouverture et de la durée de cette manifestation, sans qu'ils puissent réclamer aucune indemnité, ni remboursement.

Le tarif est fixé à **4 euros le mètre** pour les professionnels et **2 euros le mètre** pour les particuliers.

Articles acceptés

Les articles acceptés sur la brocante doivent avoir un lien avec la pratique ou l'activité musicale :

- instruments de musique ;
- matériels et dispositifs d'amplification, de traitement ou de diffusion du son, accessoires ;
- matériels et dispositifs d'éclairage de spectacle musical ;
- disques vinyle et compact-discs ; matériels destinés à l'écoute de la musique ;
- ouvrages imprimés, tels que partitions, livres, revues, affiches relatifs à la musique ;

Installation des stands

L'accueil des exposants sera assuré à l'Espace Congrès, à partir de 7 heures.

Emargement obligatoire avant toute installation.

L'installation des stands aura lieu de 7h00 à 10h00. La vente au public de 10h00 à 19h00.

Tout stand ou emplacement non occupé à 10h00 pourra être attribué à une tierce personne par les organisateurs sans dédommagement de l'exposant ayant réservé. En cas de désistement, les sommes versées restent acquises aux organisateurs.

Les exposants devront prendre toutes les précautions utiles pour se prémunir des vols et être assurés à cet effet. Ils ne pourront en aucun cas se retourner vers les organisateurs pour les dégradations encourues lors de la brocante.

Pour des impératifs d'organisation, les organisateurs gardent le libre choix de l'attribution des emplacements.

Les emplacements doivent rester propres après le départ de l'exposant (prévoir un sac poubelle).

Autres formalités

Conformément à la loi, une liste exhaustive des exposants est établie, et laissée à disposition de la gendarmerie ou du commissariat de police, pendant toute la durée de la brocante et transmise en mairie dans les huit jours suivant la manifestation.

Les exposants professionnels doivent se conformer aux règles du droit fiscal auxquelles ils sont assujettis. Ils ne sauraient en outre exercer leur activité lucrative sans être immatriculés au RCS ou RM.